

Compte rendu du CPER MEEF 1^{er} degré du 8 juin 2020 (Visioconférence)

Présents : Jean Boyault (JB), Pascal Bussonnet (PB), Céline Carimantran (CC), Nathalie Charvy (NC), Lucie Corbin (LC), Valérie Ducrot (VD), Dorianne Léothaud (DL), Philippe Loison (PL), Laurence Maurel (LM), Laurence Molimard (LMo), Nadine Wargnier (NW), Christiane Salmain-Normand (CSN)

Excusé.es : Nathalie Pinsard, Aurélie Varot, Jérôme Vial (présent au début)

Je remercie Nadine Wargnier qui a accepté d'être secrétaire de séance et qui m'a transmis ses notes pour l'élaboration de ce compte-rendu.

Ordre du jour du CPER - LM

- Bilan rapide sur les difficultés et pistes de réflexion sur la continuité pédagogique mise en place sur les sites suite à la crise sanitaire.
- Etat de la réforme dans l'optique de la remontée de « l'offre de formation rentrée 2020 » qui a été remontée le 31 mai comme le confirme Lucie Corbin. Le dossier d'accréditation devrait être remonté en novembre. Le RINSPE a demandé un délai, mais Lucie Corbin informe que rien ne semble avoir été obtenu du ministère qui essaie de garder son calendrier pour la réforme. Il s'agit pour ce CPER de se mettre d'accord sur des principes qui seront transmis aux diverses instances de l'INSPE de Bourgogne : COSP et CI.
- La rentrée universitaire prochaine : principes également à transmettre aux mêmes instances.

Point 1 - Bilan sur le déroulement de la continuité pédagogique pendant le confinement (et suites)

✓ Rapide tour des différents sites

○ Auxerre - VD

- Le contact a pu être maintenu avec quasi tou.tes les étudiant.es sauf pour deux rencontrant par ailleurs des difficultés dans la formation.
- Le constat du temps considérable demandé aux formateur.trices et aux étudiant.es pour assurer cette chronophage « continuité pédagogique ».
- Concernant les outils numériques : les conditions de connexion dans l'Yonne ne sont pas toujours, partout, très solides.

○ Dijon DL-NW

- Le contact a pu être maintenu avec tous les étudiant.es.
- Même constat du temps considérable nécessaire pour assurer la « continuité pédagogique ».
- Concernant les outils numériques : il apparaît la nécessité d'un cadrage plus rigoureux pour le choix et l'usage des outils numériques, spécialement dans un département qui vise à la formation des enseignant.es, notamment des usages du numérique.

○ Mâcon - JB

- La « continuité pédagogique » a pu être assurée, la bonne connaissance des étudiant.es a permis un suivi adapté.
- Inquiétude sur la rentrée si la mise en place de cette « continuité pédagogique » devait recommencer.

○ Nevers - NC

- Le suivi a été réalisé au cas par cas, au plus près des étudiant.es.
- Rappel que cette situation de travail à distance doit rester exceptionnelle : le cours étant une construction collective nécessite le présentiel. Inquiétude sur la rentrée si cette situation devait se poursuivre.
- Concernant les outils numériques : des étudiant.es ont rencontré des problèmes de connexion.

✓ **Echanges sur les constats**

- LC

Le rappel que cette situation de travail à distance doit rester exceptionnelle est partagée, c'est ce que la direction a fait remonter à l'uB. Les modalités de travail non anticipées qu'il a fallu trouver dans l'urgence nous ont permis de répondre à cette situation et rester en contact avec les étudiant.es. Il paraît en effet compliqué de se projeter sur une rentrée avec les mêmes modalités. En effet, concernant cette « continuité pédagogique », nous pouvons nous poser des questions sur la qualité et la pertinence des apprentissages pour nos étudiant.es : Qu'ont-ils réellement appris ?

Concernant les outils numériques : Constat de la difficulté d'avoir des outils performants.

- NW

Dans le cadre de la « continuité pédagogique », une remarque sur des modalités de suivi non partagées par tous les formateur.trices. et qui pourraient faire courir le risque de recours. Il semble nécessaire de définir un cadrage plus rigoureux et explicite que les coordonnateur.trices puissent transmettre ces consignes sans qu'il puisse y avoir d'interprétations.

- LC - CC

Les visioconférences pour les bilans ont été utilisées pour éviter une rupture d'équité, pour les stagiaires leur éviter par exemple de faire 150km pour un bilan.

Sur le suivi des stagiaires, Lucie Corbin signale qu'il n'y a pas possibilité de recours. Il ne faut pas mélanger le suivi que l'INSPE met en place et le processus de titularisation. Pour le suivi que nous mettons en place, il n'existe pas de cadre légal. Dans ce processus de formation, il n'y a pas de recours possible sauf dans le cadre du master. Ce que nous avons mis en place est sans doute perfectible et entre dans le processus de formation. Mais plus nous irons vers un cadre contraint, moins nous aurons de latitude.

⇒ **Avis du CPER – LM**

- Le CPER réaffirme que l'enseignement à distance n'est pas la solution la meilleure quand on enseigne, notamment car il minimise les interactions enseignant.e-étudiant.es / étudiant.es-étudiant.es et pose la question de la pertinence des apprentissages.

- Dans ce cadre, les consignes pour les formateurs, et notamment le suivi, doivent être les plus rigoureuses et explicites possibles.

- Les outils fournis par des fournisseurs, logiciels privés interrogent sur la protection des données et la liberté personnelle puisqu'on oblige les étudiant.es à s'y inscrire. La plus grande vigilance dans l'utilisation des outils numériques est nécessaire spécialement dans un département qui vise à la formation aux usages du numérique par les enseignant.es.

- Pour ce qui est du jury de titularisation, deux collègues de l'INSPE en font partie - Nathalie Charvy et Laurence Maurel - qui feront remonter les difficultés que nous avons rencontrées lors de cette continuité pédagogique.

Point 2 – Réforme de la formation des enseignant.es ((nouvelles maquettes 2021 pour concours 2022 fin de M2)

✓ **Focus sur les 20% Polyvalence et 10% contexte territorial**

Rappel de la ventilation du temps de formation initiale dans le cadre de la rentrée 2021

- 55% Fondamentaux
- 20% Polyvalence ; pédagogie générale ; gestion de classe
- 15% Recherche et exploitation travaux recherche
- 10% Contexte territorial et innovations propres à chaque INSPE

➤ **Polyvalence : quelle place dans la formation pour les autres disciplines que le français et les mathématiques ?**

• **20% Polyvalence**

- L. Maurel

Selon la ventilation définie pour la rentrée 2021, la part du volume horaire de formation accordée aux

disciplines hors « fondamentaux » pourrait être divisée par quatre ce qui semble infaisable.

- L. Molimard

La place accordée à la polyvalence soulève nombre d'inquiétudes et de sentiments de non-sens. Ainsi concernant la mise en place de la démarche scientifique, prônée par le ministère : celle-ci est déjà difficile à faire acquérir dans le contexte actuel, qu'en sera-t-il quand le temps de formation ne nous permettra plus de fournir le bagage de savoirs nécessaires. Quelle qualité pour l'enseignement des sciences ?

- N. Charvy

Les réseaux de formateur.trices en français et en mathématiques soutiennent ces interrogations et estiment nécessaire de faire remonter ces inquiétudes au COSP et au CI de l'INSPE.

- L. Corbin

La direction est solidaire, nous avons-nous-même fait remonter les inquiétudes sur la polyvalence mais aussi les apprentissages. On aurait pu espérer que cela soit pris en compte en Formation Continue mais les moyens de la FC seront en grande partie dédiés aussi aux mathématiques et au français.

- P. Loison

En Côte d'Or, nous avons opté pour que toutes les animations pédagogiques ne soient pas dédiées aux « fondamentaux ». Les arts plastiques, la musique, l'EPS en feront également partie. Nous souhaitons avoir cette vigilance.

- N. Wargnier

Les disciplines de la polyvalence, hors disciplines « fondamentales » se sentent seules, la demande est forte d'une communication plus nette du réseau INSPE sur la défense de cette polyvalence au sein de la formation. Cette prise de position de la direction et du CPER est à faire connaître aussi aux formateur.trices de l'INSPE.

- L. Corbin

Elsa Lang Ripert a fait remonter ces problématiques. Ces éléments ont été écrits dans les échanges avec les tutelles. Dans le dossier d'accréditation qui devait remonter en mai, les INSPE ont inscrit un « chapeau » commun, où sont inscrits tous les points de vigilance, notamment sur le stage, les 33% d'intervention d'enseignant.es en charge de classes dans le même niveau, la disparition ou du moins la place moins importante des « autres » disciplines.

- **10% du contexte propre. Où en est l'INSPE de Bourgogne ?**

- L. Corbin

Après la journée du département, nous avons beaucoup échangé notamment sur les heures dévolues à la polyvalence. Nous avons essayé de trouver des leviers pour les maintenir. Nous pouvons avoir plusieurs leviers pour ne pas aller jusqu'à une réduction aussi forte :

- Sur les 800 heures, pour le premier degré nous pouvons aller jusqu'à 859 heures. 20% de 859 h c'est déjà plus que 20% de 800 h.
- Utilisation des 10 % du contexte propre pour les redonner à la polyvalence : le COSP a validé cette proposition.
- Possibilité pour ces disciplines hors « fondamentaux » de travailler dans le cadre des 55% fondamentaux en s'emparant de certaines problématiques comme celle de l'interdisciplinarité par exemple.

⇒ **Avis du CPER**

Le CPER fait part de sa vive inquiétude concernant les disciplines de la polyvalence hors « fondamentaux » et leur place dans la prochaine maquette de formation. Il rappelle qu'enseigner une discipline suppose d'avoir acquis les connaissances disciplinaires nécessaires pour penser ensuite leur didactique et suppose donc un volume horaire de formation significatif. La qualité de l'enseignement qui sera ensuite dispensé aux élèves l'exige.

➤ **Sur les 33% d'intervenant.es « de terrain »**

- L. Maurel

Rappel : L'arrêté master précisait la nécessité d'intervention de professionnel.les de terrain à hauteur du tiers du volume de la formation. Cet arrêté semble modifié par la lettre de mission à M. Sherringham qui ajoute que ces professionnel.les doivent être en responsabilité d'une classe dans le même niveau que les formés.

Tandis que les personnels « de terrain » couvriraient 33% du volume horaire de la formation, on pourrait déjà se demander quel sera le pourcentage de prise en charge par les Enseignant.es-Chercheur.es dans cette formation pourtant universitaire. Il n'est pas ici question de dénier l'expertise de nos collègues maitre.sses-formateur.trices, mais la question est de savoir qui est capable de prendre en charge quels contenus et selon quelles modalités.

Une diapositive, reproduite ci-dessous, a été soumise au débat des membres du CPER

Un tiers de 800 heures = 264 heures de formation à assurer par les PEMFs dans chaque académie (Si 859h = 283,47h).

- Les forces PEMFs dans chaque académie sont-elles suffisantes ?
 - Quels contenus peuvent être pris en charge par ces enseignant.es « de terrain » ?
 - Besoin de temps de concertation dans les équipes pluricatégorielles afin de penser les contenus, se les répartir, définir les modalités de formation (essais en co-animation ; observation de pratiques ; etc.)
- + Besoin de connaître les contenus du concours
+ Besoin de connaître les modalités de l'alternance
- Formation master MEEF 1er degré = formation universitaire : 33% temps de formation pris en charge par PEMFs, quel pourcentage de formation assuré par les E-C ?

- N. Charvy

Il serait question que ces interventions se réalisent en autonomie, c'est-à-dire sans concertation avec les formateur.trices INSPE. Je crois à la collaboration, et ce qui me dérange, si cela est acté, c'est que ces professionnels « de terrain » pourraient intervenir en autonomie, sans co-construction.

- J. Boyault

Les PEMFs participeront-ils/elles à l'évaluation des enseignements ?

- L. Maurel

Cela semble nécessaire. A Dijon, les PEMFs qui ont participé à la QP maternelle ont participé à son évaluation ce qui leur a semblé tout à fait normal. Nous avons procédé à une harmonisation de notre notation sur trois copies de M1 auparavant.

- C. Carimantran

Ce point est régulièrement soulevé. Participant à la formation, les PEMFs sont en charge aussi de son évaluation. Concernant la concertation : il ne s'agit pas de faire intervenir les PEMFs sans concertation avec l'équipe INSPE. Pour la rentrée prochaine, nous avons souhaité qu'ils/elles interviennent déjà sur quelques heures en mathématiques et français.

- L. Maurel

Il semble essentiel donc de réaffirmer ces principes de concertation entre les équipes disciplinaires INSPE et les PEMFs dans les principes énoncés par le CPER.

- L. Corbin

Il nous faut faire au mieux : concertation avec l'équipe, pertinence des interventions. Vous avez parlé d'autonomie, l'idée serait de construire ensemble, via la co-intervention, quand elle est pertinente (double regard). Rien ne s'oppose à des interventions de PEMFs en autonomie mais elles doivent être réfléchies en amont, concertées et dans l'intérêt de la formation des étudiants. Concernant l'évaluation, nous avons largement fait savoir depuis plusieurs années, à chaque fois, que la formation incluait l'évaluation.

- C. Salmain Normand

Je n'ai peut-être pas toutes les informations, mais Philippe Loison les aura. Concernant le module maternelle, il serait très riche que cela se poursuive. Dans le cadre de la QP8, nous, DEA, avons travaillé en harmonie avec Jean Boyault selon un cahier des charges qu'il nous a transmis. Pour l'évaluation, bien entendu il s'agit d'une

collaboration. Il faudrait dès à présent prévenir les PEMFs et prévoir donc bien en amont.

- P. Loison

En Côte d'Or certain.es PEMFs ont été contactés par Lucie Corbin, Dorianne Léothaud, Céline Carimantran pour prévoir des interventions à la rentrée 2020 en français et en mathématiques. Ils n'ont pas encore eu confirmation. Une réunion doit encore se tenir (PL/DL). Il s'agit d'identifier quel.les PEMFs et sur quelles compétences seraient susceptibles d'intervenir dans le cadre du nouveau plan de formation.

- L. Maurel

Les questions à se poser sont également : Quels critères de compétences retenir pour le choix des collègues PEMFs qui interviendront dans une formation universitaire de master ? Sur quels contenus les PEMFs peuvent-ils/elles intervenir de la manière la plus pertinente dans l'intérêt des formé.es ? Quel rôle joueront les réseaux disciplinaires dans le choix des intervenant.es PEMFs et des contenus ?

- L. Corbin

Pour le moment aucun contenu n'est défini. Il s'agit de répertorier les forces (connaissances, appétence sur telle ou telle discipline), pour permettre de les solliciter ensuite sur tel ou tel contenu. Les critères de choix des collègues peuvent être leur parcours de formation personnelle, les travaux déjà menés avec des enseignant.es de l'INSPE par exemple. Pour la rentrée prochaine, en mathématiques et français, il s'agira de la prise en charge de 2 TD dans chacune des deux disciplines.

A rappeler :

- Les 33%, cela ne veut pas dire l'intervention de PEMFs seulement, il peut y avoir des DEA qui ne sont pas déchargés totalement, des professeurs des écoles.
- Il ne s'agit pas simplement de solliciter des PEMFs mais de tenir compte de leur motivation à intervenir dans la formation au-delà de 1 à 2h d'intervention.
- L'intégration se fera progressivement. Il est impossible pour la rentrée 2021 d'y parvenir mais ce sera une montée en puissance.

- P. Loison

Dans le 21, nous avons sollicité les écoles d'application, mais aussi des collègues ayant le CAFIPEMF, ou encore d'autres sans CAFIPEMF mais avec certaines compétences particulières. Il ne s'agit pas non plus d'enfermer les PEMFs prêt.es à s'engager dans une discipline pendant 3 ou 4 ans, mais d'envisager qu'ils puissent intervenir dans un autre champ disciplinaire.

- C. Salmain Normand

Nous avons fait l'appel aux PEMFs pour les mathématiques et le français. En mathématiques, les référents mathématiques ont eux aussi été sollicités. Les collègues PEMFs ont une décharge de 30% sur laquelle la DSDEN les sollicite déjà. Il risque d'être compliqué de jongler sur un emploi du temps INSPE/classe/DSDEN.

- L. Maurel

Je voudrais savoir si le « choix » des collègues PEMFs qui interviendraient en mathématiques et français ont été soumis ou va être soumis aux réseaux disciplinaires de l'INSPE. Lorsqu'on intervient à l'université, certains critères de recrutement sont à respecter.

Quid du statut FA/CAFIPEMF ?

- L. Corbin

Le « choix » se fait sur tous les départements, les coordinations DSDEN recueillent parmi les professionnels qui souhaiterait, pourrait intervenir. Les réseaux disciplinaires auront accès à cette liste et pourront décider des thématiques d'intervention. L'idée est de travailler en concertation.

Nous pourrions ouvrir à des collègues titulaires du CAFIPEMF qui ne sont pas sur un poste PEMF ou à des professeurs des écoles en fonction de leur cursus antérieur pour élargir le vivier sinon nous risquons en effet d'être coincés.

La possibilité pourrait être un service partagé 50% classe/ 50% INSPE. Concernant par exemple le numérique, les tuice à Dijon : un personnel de Canopé a été recruté.

- P. Bussonnet

On va nous proposer cela entre la mi-juin et la fin juin. S'agira-t-il des PEMFs qui sont les moins sollicités actuellement ?

- L. Maurel

Le risque existe en effet de solliciter des PEMFs pour combler leur manque d'intervention dans la formation. C'est pourquoi il nous faudra être vigilant.es dans les réseaux disciplinaires.

- C. Carimantran

Concernant l'intervention des référents mathématiques, cela n'est pas possible car ils sont déchargés totalement, il en va de même pour les conseillers pédagogiques.

- P. Loison

33% cela interpelle aussi la DSDEN notamment sur les missions des PEMFs qui ont charge de classe : faudra-t-il revoir les missions des PEMFs pour leur permettre de tenir la charge de travail ?

Par ailleurs, les interventions INSPE se font à Dijon sur les lundis-mardis et les visites les jeudis-vendredis. Tout ceci peut avoir un impact sur leurs décharges.

- L. Maurel

L'intervention de Philippe Loison souligne bien que de nombreuses questions matérielles, de faisabilité se posent notamment quant à l'emploi du temps des PEMFs.

- J. Boyault

Est-il possible de savoir, au niveau d'équivalents temps plein, à combien de postes cela correspondrait-il ?

Dans l'Yonne, nous n'aurons pas le nombre suffisant de PEMFs pour couvrir les besoins de formation à hauteur des 33 %. Déjà l'an prochain, chaque PEMF devra suivre entre 5 à 6 stagiaires M2.

- L. Corbin

Il y a des limites et des contraintes à ces 33% :

- Constituer un vivier susceptible d'intervenir dans une formation universitaire de niveau master. Le test des 2 TD en mathématiques et en français permet cela.
- Attention à ce qui est possible dans le 21 ne le soit pas dans les autres départements parce qu'il y a peu de PEMFs (par exemple, dans la Nièvre il n'y a que 2/3 PEMFs), que les classes des PEMFs sont à distance du site de formation (par exemple en Saône et Loire).
- Mesure ici de l'écart entre la demande ministérielle et la réalité du terrain.

- J. Boyault

A signaler pour illustrer la difficulté de constituer un vivier qu'en Saône et Loire, dans la formation DSDEN à destination des M2C, il n'y a aucun formateur en responsabilité de classe en ce moment.

- P. Loison

En complément, nous pourrions réfléchir à la possibilité de co-intervention PEMF-DEA ou PEMF-CPC.

⇒ **Avis du CPER**

Concernant l'intégration des enseignant.es en responsabilité dans un même niveau de classe à hauteur de 33%, le CPER réaffirme les principes suivants :

Cette intégration à l'équipe pluri-catégorielle d'enseignant.es de l'INSPE ne peut se faire que de manière progressive à moyen et long terme et nécessite pour la concevoir :

- une concertation étroite avec les réseaux disciplinaires de l'INSPE concernant les contenus et les intervenant.es sollicité.es ;

- la connaissance des épreuves du concours et des modalités de l'alternance.

Le CPER souligne également les difficultés de faisabilité sur l'ensemble des sites du fait notamment du nombre de PEMFs mobilisables dans les différents départements, de l'éloignement du lieu de formation, du volume horaire disponible sur la décharge des PEMFs qui ont d'autres charges (classe en responsabilité, formation continue DSDEN, suivi des stagiaires entre autres).

➤ **Stages et principes de l'alternance**

- L. Maurel

Présentation de la diapositive, reproduite ci-dessous, qui a été soumise au débat des membres du CPER.

M1 = 6 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée = 1/4 du temps de formation

M2 = 12 semaines de stage en responsabilité = 1/2 du temps de la formation

Distinction alternants sur poste éducation nationale et autre type d'alternants.

Proposition de quelques principes de manière à ce que les stages soient réellement formateurs

Pas d'utilisation des M2 alternants comme vivier de remplacement « à la volée » car en l'absence de calendrier, comment organiser la formation

Pas de trinômes de M2 sur un poste temps plein

Confrontation à différents contextes du métier (trois cycles, types d'établissements, etc.)

Pas de prise en responsabilité sans tuilage pour les M2 => Prise en compte du tuilage dans le volume de stage : à chaque stage, un temps d'observation et de pratique accompagnée par le titulaire de la classe et/ou les PEMFs avant le stage (minimum 2 jours/2jours et demi) et en fin de stage (minimum 1 jour)

Dans l'ignorance de la place des épreuves écrites et orales du concours dans le calendrier, il est difficile de réfléchir plus avant sur l'organisation de la progressivité des stages => Si pas de stage durant les épreuves donc au minimum par exemple si écrits en avril, pas de stage en mars et avril, mais quand seront les oraux ? OU pas de stage en S4. Si pas de stage en S4, très difficile de répartir les 12 semaines sans basculer sur le M1 ce qui pose d'autres questions...

Un tableau est également proposé présentant deux versions différentes de répartition des semaines de stage en mixant stage filé et stage massé.

- L. Corbin

Remerciements pour ces propositions sur lesquelles je suis majoritairement d'accord. Le problème est qu'on ne sait pas si le stage sera massé ou filé. Les dernières discussions feraient état d'un mixte. En Bourgogne, nous ne devrions avoir que des alternants.

12 semaines de stage équivalent à un tiers temps

- C. Carimantran

Dans le M1, il s'agit de 6 semaines de stage soit 1/6^{ème}

- L. Corbin

Bien compliqué de répondre à toutes ces questions quand nous n'avons aucun cadre.

Si stage maintenu en S4, car on peut s'interroger sur l'investissement d'un M2 qui aurait échoué au concours sur la fin de l'année ou sur l'investissement d'un M2 dans sa classe au moment des épreuves du concours, mais si pas de stage en S4 alors il faudrait qu'une partie du stage soit réalisé sur l'année de M1.

⇒ **Avis du CPER**

Le CPER, à l'unanimité, se prononce sur ces principes pour organiser l'alternance :

- Pas d'utilisation des M2 alternants comme vivier de remplacement « à la volée »
- Pas de trinômes de M2 sur un poste temps plein
- Confrontation à différents contextes du métier (trois cycles, types d'établissements, etc.)
- Pas de prise en responsabilité sans tuilage pour les M2 avec une prise en compte de ce tuilage dans le volume de stage : à chaque stage, un temps d'observation et de pratique accompagnée par le titulaire de la classe et/ou les PEMFs avant le stage (minimum 2 jours) et en fin de stage, un temps de bilan (minimum 1 jour).

Le CPER souligne également la difficulté de penser l'alternance sans connaître le calendrier du concours et en l'absence de cadre plus défini.

Point 3 – Rentrée 2020 : différents scénarios

- L. Corbin

Il a été envisagé 20% en présentiel et 80% en distanciel selon le nombre de formés.es et le volume de formation. Cela a été calculé sur le principe de 4m2 par étudiant. Nos salles ne permettent pas de placer beaucoup d'étudiants.

Suite à la demande de la Présidence de l'uB de faire remonter les prospectives sur la rentrée, la direction de l'INSPE a choisi de ne rien remonter. L'objectif est d'y réfléchir lors de la journée départementale.

- N. Charvy

Par ce message, a été mis un coup d'arrêt au fait que le distanciel ne peut être la norme.

- L. Corbin

Interrogation en effet sur les apprentissages, les liens que peuvent réaliser les étudiants dans ce contexte du distanciel.

Besançon semble avoir pris des dispositions, votées sur 20% de cours en présentiel. Je continuerai à dire, qu'il faut réfléchir sur la qualité de la formation et du travail à la présidence de l'université. Mais nous avons toutefois à réfléchir sur un plan B en cas de deuxième vague.